

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 2 juin 2014, à 20 h 10 à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Micheline Darveau, Lauréanne Dion, Jacques Drolet et Dominique Labbé sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est présent également, le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 5 mai 2014;
3. Adoption du procès-verbal du 6 mai 2014;
4. Suivi du procès-verbal;
5. Correspondance;
6. Adoption des dépenses;
7. Résolution – Dérogation mineure, immeuble sis sur les lots 187-15 et 188-14 (chemin de l'Anse-Verte) Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;
8. Résolution – Dérogation mineure, immeuble sis sur les lots 266 et 267 (chemin Dallaire) Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;
9. Résolution – Demande d'aide au programme de soutien aux politiques familiales municipales 2014-2015;
10. Résolution – Partage des frais d'entretien des terrains de soccer - Association de soccer des Premières-Seigneuries;
11. Résolution – Achat de jeux d'enfants et aménagement d'un parc municipal;
12. Résolution - Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés entre la Croix-Rouge canadienne et la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;
13. Résolution – Adoption du Règlement numéro 014-121 Modifiant le règlement numéro 07-060 sur le fonds de roulement pour augmenter le montant du fonds;
14. Varia
 - a) M.R.C.;
 - b) Rapports des activités des élus;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

014-072 Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Micheline Darveau appuyée par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-073 Item 2 **Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2014**

L'adoption du procès-verbal est proposée par Jacques Drolet appuyée par Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

014-074 Item 3 **Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2014**

L'adoption du procès-verbal est proposée par Dominique Labbé appuyée par Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 4 **Suivi des procès-verbaux**

Item 5 **Correspondance**

014-075 Item 6 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 126 681,50 \$ en comptes payés et la somme de : 1 237,85 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 127 919,35 \$.

Il est proposé par Lauréanne Dion appuyé par Micheline Darveau, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 7 **Résolution – Dérogation mineure, immeuble sis sur les lots 187-15 et 188-14 (chemin de l'Anse-Verte) Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**

Attendu que le conseil a pris connaissance du dossier de la demande de dérogation mineure pour les lots 187-15 et 188-14, de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans demandant que la marge avant soit diminuée à 4 mètres;

Attendu que lors de la création des lots 187-15 et 188-14 du cadastre de la paroisse de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, l'intention du propriétaire était d'en faire des lots résidentiels;

Attendu que la situation actuelle ne permet pas une zone de construction suffisante et que l'agrandissement de cette zone permettrait d'y positionner une construction adéquate;

Attendu que dans l'éventualité d'une réponse positive, une étude géotechnique du bas talus serait effectuée pour diminuer la zone de protection du bas de talus de 10 mètres à 5 mètres;

Attendu la recommandation du CCU d'accorder cette demande de dérogation mineure;

Attendu que cette recommandation a été faite avec réserves;

En conséquence, il est proposé par Jacques Drolet appuyé par Dominique Labbé

Et

Il est résolu

Que soit accordée la dérogation mineure pour que la marge avant des lots 187-15 et 188-14 soit diminuée de 6 à 4 mètres.

Que cette dérogation mineure ne dispense aucunement le propriétaire des règles d'urbanisme applicables pour le respect de la ligne des hautes marées et de l'obligation de l'obtention d'une étude géotechnique pour la zone de protection du bas de talus.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 8 Résolution – Dérogation mineure, immeuble sis sur les lots 266 et 267 (chemin Dallaire) Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

Attendu que le conseil a pris connaissance du dossier de la demande de dérogation mineure des lots 266 et 267 de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

Attendu que le lot 267 du cadastre de la paroisse de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a fait l'objet d'une étude géotechnique, en date du 7 novembre 2000;

Attendu que l'étude a émis une opinion, selon laquelle le talus est considéré comme stable dans son ensemble et permet la construction d'une résidence unifamiliale en son sommet, en respectant toutefois la marge de recul de 6.10 mètres par rapport à la crête du talus;

Attendu que cette étude a également procédé à l'examen des photographies aériennes du secteur entre 1963 et 1998 et en est venue à la conclusion qu'il n'y avait eu aucun mouvement de pente au cours de cette période;

Attendu que la partie du lot 267 située en haut du talus est déjà presque entièrement déboisée;

Attendu que lors de la création des lots 266 et 267, l'intention du propriétaire était d'en faire des lots résidentiels;

Attendu que Monsieur Ivan Ménard a obtenu une procuration de Madame Emmanuelle Bergeron et de Monsieur Pascal Sirois afin de faire les démarches nécessaires pour obtenir une dérogation auprès de la Municipalité;

Attendu la recommandation du CCU d'accorder cette demande de dérogation mineure;

Attendu que cette recommandation a été faite avec réserves;

En conséquence, il est proposé par Micheline Darveau appuyé par Lauréanne Dion

Et

Il est résolu

Que soit accordée la dérogation mineure pour diminuer la zone de protection du talus de 20 mètres à 6.10 mètres pour les lots 266 et 267 de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

Que cette dérogation mineure ne dispense aucunement le propriétaire des règles d'urbanisme applicables pour la conservation des arbres du talus par le nouveau propriétaire.

Qu'une mise à jour, dûment signée par un ingénieur, de l'étude géotechnique de 2000 soit produite par le nouveau propriétaire avant que ne soit autorisée toute diminution de la zone de protection du talus inférieure à la réglementation en vigueur.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-078 Item 9 **Résolution – Demande d'aide au programme de soutien aux politiques familiales municipales 2014-2015**

Il est proposé par Jacques Drolet appuyé par Micheline Darveau, que soit autorisé le dépôt d'une demande au Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2014-2015 sous la coordination de la MRC de l'Île d'Orléans et que Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tous les documents requis pour cette demande.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-079 Item 10 **Résolution –Partage des frais d'entretien des terrains de soccer - Association de soccer des Premières-Seigneuries**

Attendu que le conseil municipal a accepté que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans adhère à la politique familiale de l'Association de soccer des Premières-Seigneuries;

Attendu que cette entente ne tenait pas compte de la charge d'entretien des terrains de soccer pour les municipalités qui accueillent les joueurs de l'Association;

Attendu que la répartition des coûts apparaît justifiée et est établie en fonction des inscriptions réelles par municipalité membre de l'Association;

En conséquence, il est proposé par Micheline Darveau appuyé par Dominique Labbé

Et

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte l'offre de Tessier Récréo-Parc de 20 851,74 \$ plus taxes;

Que le module de jeux sera installé dans le secteur du village de la Municipalité dans un lieu à déterminer;

Que cet achat soit financé à même l'enveloppe disponible pour les projets locaux de la Municipalité du Pacte Rural.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-081

Item 12 **Résolution - Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés entre la Croix-Rouge canadienne et la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**

Il est proposé par Jacques Drolet appuyé par Lauréanne Dion et il est résolu

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés entre la Croix-Rouge canadienne et la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Que les paiements des compensations soient autorisés pour les périodes suivantes :

- 2014-2015 : 150 \$
- 2015-2016 : 150 \$
- 2016-2017 : 150 \$

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-082

Item 13 **Résolution – Adoption du Règlement numéro 014-121 Modifiant le règlement numéro 07-060 sur le fonds de roulement pour augmenter le montant du fonds**

Attendu que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans souhaite augmenter le fonds de roulement de la Municipalité;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mai 2014;

En conséquence, il est proposé par, Lauréanne Dion appuyée par Micheline Darveau;

Et

Il est résolu

Que le présent Règlement numéro 014-121, intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 07-060 sur le fonds de roulement pour augmenter le montant du fonds.**», soit, et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 2

L'article 3 est modifié par l'ajout de l'article suivant;

« 3.4 Un montant additionnel de 20 000 \$ est ajouté au fonds pour établir le total de ce fonds à 150 000 \$. »

Article 3

L'article 4 est modifié par l'ajout de l'article suivant;

« 4.4 Le montant additionnel du fonds est constitué par l'affectation à cette fin d'une somme de 20 000 \$ provenant du surplus accumulé du fonds général. »

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 14 Varia

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des activités des élus;

Item 15 Période de questions

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute 20 h 55 et se termine à 21 h 15 pour une durée de 20 minutes.

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Micheline Darveau, il est 21 h 15.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.